Facture N°				Etablie le			
Contrat d'achat photovoltaïque FV16BOA n°							
Période mensuelle de facturation		du		au			
Cette facture doit être établie en mois calendaire (du 1er au demier jour du mois (28/29 pour février, ou 30/31 pour les autres)). Pour la première facture, le montant concernera la période à partir de la date de prise d'effet du contrat jusqu'à la fin de ce mois. La facture est à envoyer par courrier postal adresse à l'adresse d'EDF OA - TSA 10295 - 94962 CRETEIL CEDEX.							
Coordonnées				Coordonnées		EDF OA	
Producteur  Détail adresse			Acheteur EDF  Détail adresse TSA		SA 10295		
Code postal Commune			Code postal 94962 CRETEIL CEDEX				
Tél							
mail N° TVA Intracommunautaire	FR	FR			mail <u>oa-solaire@edf.fr</u>		
RCS (ou RM) / NAF	/				TVA i	ntracommunautaire EDF :	FR03552081317
Forme juridique et capital							
	du site de production (si néce	ssaire)			Modalités de naien	nent : nar virement hancai	re.
Détail adresse				Modalités de paiement : par virement bancaire			
Code postal Commune							
Détermination de la production facturée							
Saisir les index de dépose du compteur (nouvel index) et de début (ancien index) de période facturée avec ancien compteur  Saisir les index de fin (nouvel index) et de pose du compteur (ancien index) sur la période facturée avec nouveau compteur							
And	ien Compteur de production			Nouveau Compteur de production :			
		Valeur des index				Valeur des index	
Valeur du nouvel index (P1):				index production Chgt Compteur (P3)			
Valeur de l'ancien index (P2) : Production (différence des index) (P1 - P2) :		Ancien index production Chgt Compteur (P4):  A Production (différence des index) (P3 - P4):  B			В		
Production (uniterative des index) (F1 - F2).							
Ancien Compteur de non-consommation : Nouveau Compteur de non-consommation :							
No	uvel index non consommé (A1)	Valeur des index		Valeur des index Nouvel index non consommation Chgt Compteur (A3) :			
Ancien index non consommé (A2):		Ancien index non consommation Chgt Compteur (A4):					
Non-Consommation (différence des index) (A1 - A2) :			C Non-Consommation (différence des index) (A3 - A4) : D				
Production nette ( Production brute - Non-Consommation ) : (A + B - C - D)							
(A+B-C-D)							
Plafond annuel de l'énergie payée, donné à l'article 2 des Conditions Particulières du contrat (en kWh) :							
Montant de la facture							
Production livrée <b>du mois</b> en kWh, sur l'année contractuelle en cours, <b>jusqu'à la veille de la date</b>		au <b>tarif T1</b> de :		c€/kWh	Soit un montant <u>en €</u> de (Q1xT1)÷100 :		
anniversaire, dans la limite du plafond annuel (Q1) Si la facture concerne le mois anniversaire du contrat, mettre la production du 1er jusc		ju'à la veille du jour de	la prise d'effet du con	trat.	(QIXII)÷100.		
Sinon mettre toute la production livrée sur le mois (dans la limite du plafond annuel).							
Production livrée du mois e contractuelle en cours, jusq delà du plafond annuel (Q3	u'à la date anniversaire, au-		au <b>tarif T3</b> de :	0,000	c€/kWh	Soit un montant <u>en €</u> de	0,00 €
L'énergie produite au-dessus du plafond annuel n'est pas rémunérée. La valeur du plafond annuel est indiquée sur votre contrat							
Production livrée du mois e contractuelle à partir de la c	n kWh, sur la nouvelle année date anniversaire, dans la		au <b>tarif T2</b> de :		c€/kWh	Soit un montant <u>en €</u> de	
limite du plafond annuel ( Q2 Si la facture concerne le mo	<mark>2)</mark> is anniversaire du contrat, mettr	e la production du jour de l				(Q2xT2)÷100 :	
Sinon mettre 0 dans toute cette ligne.  Prix de référence T (T1, T2): Le prix de référence est celui indiqué à l'article 2 des CP du contrat à convertir en c€/kWh arrondies à la 3ème décimale la plus proche. Il est à indexer à chaque date anniversaire de la prise d'effet du contrat par application du coefficient L, défini dans le paragraphe 7.1.4 du Cahier des charges (ce qui explique pourquoi le mois anniversaire du contrat la valeur de T est différente avant anniversaire							
de la prise d'effet (T1) et après anniversaire (T2)). Après indexation par L, T inclut le cas échéant la majoration ou minoration pour l'investissement ou le financement participatif (conformément aux VI.1.3 ou VI.1.4 des CG et précisé aux CP du contrat si concerné), à prendre en c€/kWh.							
Montant soumis au régime de l'autoliquidation,TVA due par le preneur assujetti ; auto liquidation en application de l'article 283-2 quinquiesdu CGI							
				Montant total	<u>en €</u>		
Conditions de règlement :							
Cette facture est payable selon un mode de paiement déterminé par le Cocontractant, dans un délai de trente jours à compter de sa date de réception. Aucun escompte n'est pratiqué en cas de							
	ans le délai contractuel, hors le mont de plein droit, en application de l'artic			Signature :			
commerce. et sans qu'il soit bes taux d'intérêt appliqué par la Bar	oin d'une mise en demeure, de péna nque centrale européenne à son opé	lités calculées sur la base du ration de refinancement la		orginature .			
plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.							
. 2000 William Cit. Ge 40 Bullos.							